



BRETAGNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R53-2021-075

PUBLIÉ LE 16 JUILLET 2021

Sommaire

préfecture de région /

R53-2021-07-09-00002 - Arrêté portant subdélégation de signature dans le cadre du plan de relance (2 pages)

Page 3

préfecture de région

R53-2021-07-09-00002

Arrêté portant subdélégation de signature dans
le cadre du plan de relance



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**ARRETE
portant subdélégation de signature dans le cadre du plan de relance**

**LE DIRECTEUR REGIONAL
DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT DE BRETAGNE**

- Vu** le code de l'environnement ;
- Vu** le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu** le Code de l'urbanisme ;
- Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment l'article 79 ;
- Vu** la loi modifiée n° 83-634 du 13 juillet 1983 relative aux droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu** la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu** le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- Vu** le décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement ;
- Vu** le décret du 28 octobre 2020 portant nomination de M Emmanuel BERTHIER préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille et Vilaine, à compter du 16 novembre 2020 ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 6 septembre 2013 nommant M. Marc NAVEZ, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Bretagne ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 19 juillet 2018 renouvelant M. Marc NAVEZ dans les fonctions de directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Bretagne à compter du 1^{er} octobre 2018 pour une durée de trois ans ;
- Vu** l'arrêté préfectoral N° 2020/DREAL/RBOP/RUO 2 du 16 novembre 2020 portant délégation de signature à M. Marc NAVEZ directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne ;
- Vu** l'arrêté préfectoral complémentaire N° 2021/DREAL/DSF/Mission Plan de relance du 18 février 2021 à M. Marc NAVEZ directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne ;

ARRETE

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à :

- M. Thierry ALEXANDRE, directeur régional adjoint de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Bretagne,
- Mme Aurélie MESTRES, directrice régionale adjointe de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Bretagne,
- Mme Anicette PAISANT-BÉASSE, cheffe du service climat énergie aménagement logement (SCEAL) de la DREAL Bretagne,
- M. Philippe BAUDRY, chef de la division climat air énergie construction du SCEAL de la DREAL Bretagne,

à l'effet de signer les ordres de paiement, les certificats administratifs et tous autres documents concernant l'exécution des dépenses de l'enveloppe spéciale du Fonds friches du plan de relance.

Article 2

Le présent arrêté est exécutoire à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Article 3

Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Bretagne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au directeur régional des finances publiques de la région Bretagne et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le 9/07/2021

Pour le Préfet de la Région Bretagne,
Préfet d'Ille-et-Vilaine et par délégation,
Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement
et du logement de Bretagne


Marc NAVEZ